



DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La loi n° 99-585 du 12 juillet 1999 a créé, dans chacune des deux assemblées du Parlement, une Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Depuis longtemps, le pouvoir exécutif s'était doté d'une structure ministérielle chargée, d'abord de la condition féminine en 1977, puis à part entière des droits des femmes en 1981. Par ailleurs, un organisme spécifique, l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, a pour mission, depuis 1995, d'informer le Gouvernement et de formuler des propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Parlement cependant ne disposait d'aucune instance compétente en matière de droits des femmes, comme il en existait déjà dans la plupart des Parlements européens. La création des Délégations parlementaires aux droits des femmes à l'Assemblée nationale et au Sénat est venue combler cette lacune.

Elle s'inscrit dans la ligne du combat mené depuis une vingtaine d'années pour une meilleure représentation des femmes dans la vie politique et dans la prise de conscience de la nécessité de lutter contre les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes dans la société française.

La création de ces Délégations est intervenue parallèlement à l'adoption de la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la loi du 6 juin 2000 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Elle en était le complément indispensable.

COMPOSITION

Chacune de ces Délégations comporte trente-six membres, désignés de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes et des commissions permanentes des assemblées.

La première Délégation a été constituée en octobre 1999 sous la XI^e législature et présidée par Mme Martine Lignières-Cassou, députée (socialiste) des Pyrénées-Atlantiques.

Pendant la XII^e législature, la Délégation a été présidée par Mme Marie-Jo Zimmermann, députée (UMP) de la Moselle qui a été reconduite dans ces fonctions au début de la présente législature.

MISSIONS

- La mission de la Délégation aux droits des femmes est en premier lieu d'informer l'Assemblée de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Dans ce domaine, elle assure le suivi de l'application des lois.

La mission de la Délégation, à l'image de celle de la Délégation pour l'Union européenne, est d'ordre transversal, les problèmes des droits des femmes, de l'égalité et de la parité, concernant les domaines de compétences de plusieurs commissions permanentes (principalement ceux de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et de la commission des lois). Elle doit cependant être accomplie sans préjudice des compétences des commissions

permanentes ou spéciales, ni de celles de la Délégation pour l'Union européenne.

La Délégation apporte ainsi aux députés, dans leur travail législatif, une approche globale de ces questions.

- Une autre de ses missions découle de la saisine de la Délégation sur des projets et propositions de loi, soit par le Bureau de l'Assemblée - à son initiative ou à la demande d'un président de groupe -, soit par une commission permanente ou spéciale - à son initiative ou sur demande de la Délégation. Ce dernier cas est le plus fréquent. La Délégation exerce ainsi sa vigilance sur la plupart des projets ou propositions de loi concernant les droits des femmes (parité en politique, égalité professionnelle et salariale, divorce...).

La Délégation aux droits des femmes peut en outre être saisie par la Délégation pour l'Union européenne sur les projets d'actes européens.

FONCTIONNEMENT

- La Délégation aux droits des femmes peut entendre les ministres. Le Gouvernement doit lui communiquer les informations utiles et les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Lorsqu'elle est saisie d'un projet ou d'une proposition de loi, la Délégation cherche à informer au mieux les parlementaires sur les incidences du texte au regard des droits des femmes. Elle procède à des auditions de personnalités compétentes, d'experts, de juristes, de représentants des associations concernées, d'organisations syndicales et patronales.

Au terme de ses travaux, la Délégation élabore un rapport d'information proposant, par des recommandations, des modifications ou des améliorations au texte qui lui est soumis. Ce rapport est transmis aux commissions compétentes. Seuls, les rapports des commissions peuvent conclure à l'adoption d'amendements, la Délégation n'ayant que la possibilité de proposer des recommandations. Le rapport de la Délégation est rendu public, imprimé et distribué avant le débat en séance publique.

- La Délégation publie, en outre, un rapport annuel d'activité, qui comporte un thème d'étude relatif aux droits des femmes et peut proposer en conclusion, sous forme de recommandations, des améliorations de la législation et de la réglementation existante.

Tous les rapports de la Délégation, rapports d'information et rapports d'activité, sont consultables sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION

- Sous la XII^e législature, la Délégation a publié huit rapports d'information sur des projets ou propositions de loi dont elle avait été saisie, sur sa demande, par les commissions permanentes.

Ces textes ont tous porté sur des problèmes fondamentaux de l'égalité entre les hommes et les femmes : la prostitution dans le cadre du projet de loi sur la sécurité intérieure, la parité dans l'accès aux mandats électoraux, la place des femmes dans la réforme des retraites et dans celle du divorce, l'égalité salariale, la violence au sein des couples.

Dans chacun de ses rapports, la Délégation a formulé des recommandations, dont certaines, reprises sous forme d'amendements, ont permis de modifier les textes en discussion à l'Assemblée nationale.

- La Délégation a également publié quatre rapports d'activité couvrant les périodes juillet 2002-juillet 2003, octobre 2003-juillet 2004, octobre 2004-novembre 2005 et octobre 2005-février 2007, comportant les thèmes d'étude suivants : le suivi de la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle dans les entreprises ; le travail à temps partiel ; les femmes de l'immigration ; le suivi de la loi du 4 juillet 2001 sur l'IVG et la contraception ; les femmes et la précarité.

- Parallèlement, la Délégation a organisé des colloques permettant de mettre en valeur les travaux entrepris : en novembre 2003 « L'égalité professionnelle : un combat permanent », organisé en collaboration avec les Délégations aux droits des femmes du Sénat et du Conseil économique et social, et en juin 2005 « Cinq ans après : parité... mais presque » organisé, en collaboration avec

l'Observatoire de la parité, à l'occasion du dixième anniversaire de sa création et des cinq ans de la loi du 6 juin 2000 sur la parité. Les actes de ces colloques ont été publiés.

Des contacts réguliers avec la presse et les médias (conférences de presse, interviews, articles) permettent de mieux faire connaître auprès du public le travail spécifique de l'Assemblée sur les droits des femmes.

Depuis le début de la XIII^e législature, la délégation travaille sur les questions relatives à l'égalité professionnelle.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La Délégation participe aux réunions annuelles de la Conférence des commissions parlementaires pour l'égalité des chances des femmes et des hommes de l'Union européenne et du Parlement européen : Copenhague, novembre 2002 ; Athènes, mars 2003 ; Rome, novembre 2003 ; La Haye, novembre 2004 ; Helsinki, octobre 2005.

Plusieurs de ses membres participent également à la Conférence internationale parlementaire sur l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (C.I.P.P.) et au Conseil du Forum interparlementaire sur la population et le développement.

La Délégation a, par ailleurs, été présente lors de la Conférence régionale de l'O.N.U. sur le bilan de la Conférence du Caire en Amérique latine à Porto Rico en juin 2004. Elle a également participé à la dernière session de la Commission de la condition de la femme de l'O.N.U. chargée de dresser un bilan de « Pékin + 10 » en février-mars 2005.

RAPPORTS DE LA DÉLÉGATION PENDANT LA XIII^e LÉGISLATURE

• *Rapport d'information* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 597) du 15 janvier 2008 sur la proposition de loi (n° 571) de M. Jean-Luc Warsmann, facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général.

RAPPORTS DE LA DÉLÉGATION PENDANT LA XII^e LÉGISLATURE

• *Rapport* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 3670) sur l'activité de la Délégation (octobre 2005 - février 2007), comprenant une étude sur le thème : **femmes et précarité.**

• *Rapport d'information* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 3554) du 9 janvier 2007 sur le projet de loi (n° 3525) tendant à **promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.**

• *Rapport d'information* de Mme Chantal Brunel (n° 2724) du 7 décembre 2005 sur la proposition de loi (n° 2219) adoptée par le Sénat, **renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple.**

• *Rapport* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 2714) sur l'activité de la Délégation (octobre 2004 - novembre 2005), comprenant deux études, l'une sur **les femmes de l'immigration** et l'autre **sur le suivi de la loi du 4 juillet 2001 sur l'IVG et la contraception.**

• *Actes du colloque* « **5 ans après la loi : parité... mais presque** » du 6 juin 2005 (DIAN 40/2005).

• *Rapport d'information* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 2243) du 12 avril 2005 sur le projet de loi (n° 2214) relatif à **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.**

• *Rapport* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 1924) sur l'activité de la Délégation d'octobre 2003 à juillet 2004, comprenant une étude sur **le travail à temps partiel.**

• *Rapport d'information* de Mme Geneviève Levy (n° 1486) du 3 mars 2004 sur le projet de loi (n° 1338) adopté par le Sénat relatif au **divorce.**

• *Actes du colloque* « **L'égalité professionnelle : un combat permanent** » du 27 novembre 2003 (DIAN 04/2004).

• *Rapport* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 1118) sur l'activité de la Délégation de juillet 2002 à juillet 2003, comprenant une étude sur le suivi de la loi du 9 mai 2001 relative à **l'égalité professionnelle dans les entreprises.**

• *Rapport d'information* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 996) du 1^{er} juillet 2003 sur la proposition de loi (n° 937) adoptée par le Sénat portant **réforme de l'élection des sénateurs.**

• *Rapport d'information* de Mme Claude Greff (n° 892) du 3 juin 2003 sur le projet de loi (n° 885) portant **réforme des retraites**.

• *Rapport d'information* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 604) du 5 février 2003 sur le projet de loi (n° 574) relatif à l'**élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques**.

• *Rapport d'information* de Mme Marie-Jo Zimmermann (n° 459) du 5 décembre 2002 sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 381) pour **la sécurité intérieure (volet prostitution)**.

BUREAU DE LA DÉLÉGATION

BUREAU DE LA DÉLÉGATION

Présidente



Mme Marie-Jo Zimmermann

Vice-Présidentes



Mme Danielle
Bousquet



Mme Claude Greff



Mme Geneviève
Levy



Mme Bérengère
Poletti

Secrétaires



Mme Martine Billard



M. Olivier Jardé

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Groupe UMP (20) :

Mme Chantal Bourragué
Mme Valérie Boyer
Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Mme Marie-Christine Dalloz
M. Guy Geoffroy
Mme Claude Greff
Mme Marguerite Grosskost
Mme Françoise Guégot
M. Guénaël Huet
Mme Marguerite Lamour
Mme Geneviève Levy
Mme Gabrielle Louis-Carabin
Mme Henriette Martinez
Mme Bérengère Poletti
Mme Josette Pons
M. Jacques Remiller
M. Daniel Spagnou
Mme Catherine Vautrin
M. Philippe Vitel
Mme Marie-Jo Zimmermann

Groupe SRC (13) :

Mme Marie-Odile Bouillé
Mme Danielle Bousquet
Mme Martine Carillon-Couvreur
Mme Marie-Françoise Clergeau
Mme Catherine Coutelle
Mme Pascale Crozon
M. Claude Darciaux
Mme Odette Duriez
M. Bruno Le Roux
Mme Jeanny Marc
Mme Martine Martinel
M. Philippe Nauche
Mme Catherine Quéré

Groupe GDR (2) :

Mme Huguette Bello
Mme Martine Billard

Groupe NC :

M. Olivier Jardé